



**Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi
1^{er} avril 2015 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 8 du 4 mars 2015 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Elle rappelle que les propos tenus doivent être brefs et respectueux.

Elle salue la présence de M. Patrick Bandelier, directeur du Collège Thurmann, Porrentruy, et de M. Vital Schaffter du bureau d'architecture Sironi SA, Porrentruy.

Excusés : MM. Jean Ackermann et Denis Etienne

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Ernest Monin et Guy Choulat

30 personnes sont présentes. 29 sont habilitées à voter alors que Mme Jessica Martins Reis Silva n'a pas le droit de vote (demande de naturalisation).

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.-, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'Assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Jessica Martins Reis Silva, 1992, domiciliée à Montignez, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
4. Prendre connaissance et approuver les modifications du Règlement d'Organisation de la commune.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement de l'Agence communale AVS.
6. Valider le crédit de fonctionnement du Syndicat d'épuration des eaux de la Basse-Allaine (SEBA) de Fr. 150'000.- contracté auprès de la Banque Raiffeisen de l'Allaine.
7. Prendre connaissance du décompte final des différents travaux d'assainissement effectués dans le secteur route cantonale à Courtemaîche et consolider le crédit de Fr. 1'538'710.-.
8. Divers.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

Point 1

Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2014

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Celui-ci est accepté sans avis contraire.

Gaël Vaclair rappelle sa remarque concernant le procès-verbal du 23.10.2014 : l'herbe pousse sur la route (et pas en bordure de route).

Point 2

Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.-, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'Assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Maryline Courbat, conseillère communale, fait l'introduction de ce point de l'ordre du jour et aborde les sujets suivants (annexe 1).

- L'état actuel – situation
- L'horaire continu
- La procédure
- Les conséquences, y compris financières pour la commune
- Le fonctionnement du futur restaurant scolaire
- Le financement.

Elle passe ensuite la parole à M. Patrick Bandelier.

Celui-ci remercie l'Assemblée de les accueillir et Mme Courbat de son entrée en matière. Il excuse M. Marcel Hubleur, président de l'Assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs.

Il présente en détail ce projet au beamer (annexe 2) en relevant les points suivants.

- Horaire continu
 - Avantages
 - Des exemples
 - 2 offres possibles
 - Le choix de l'horaire
 - L'horaire continu en détail
 - Les transports

Il passe la parole à M. Vital Schaffter qui présente le projet de construction lui-même et ses caractéristiques.

Après cette présentation, M. Patrick Bandelier, aborde les points suivants

- Le coût
- Le financement
- Les charges
- Les frais de fonctionnement
- Le prix des repas
- La situation actuelle de l'accueil par la présentation de photos.

MM. Bandelier et Schaffter se tiennent à disposition de l'Assemblée pour répondre aux questions.

Gérard Maillard : avez-vous étudié d'autres projets meilleurs marché ?

Patrick Bandelier : nous avons étudié plusieurs variantes de modifications des bâtiments existants, mais à chaque fois nous étions déjà à l'étroit. Ce n'était pas viable à terme. Ce projet a été validé par l'Assemblée des délégués.

Vital Schaffter : nous avons imaginé toute une série de scénarios en prenant sur les salles existantes, mais nous y avons renoncé car nous perdions trop de places indispensables à l'école.

Le projet peut paraître coûteux, mais c'est un restaurant de 600 m². Env. 500 repas seront servis à midi.

Nous répondons aux exigences du canton s'agissant de Minergie.

Le prix moyen du m³ est plus cher car il n'y a pas de sous-sol et tout doit être chauffé. Il s'agit d'un grand bâtiment.

Pierre Meusy : vous augmentez la surface du terrain ?

Vital Schaffter : non, nous construirons sur du terrain qui appartient déjà à la Communauté. Pas d'achat de terrains supplémentaire.

Pierre Meusy : actuellement, les enfants vont faire des achats à midi dans des kiosques ou ailleurs.

Patrick Bandelier : on n'a pas les moyens, ni le personnel, de garder les enfants pendant deux heures autour de l'école pendant la pause de midi.

Dans le futur horaire, ils auront 50 minutes pour manger, donc moins de possibilité d'aller à l'extérieur.

Pierre Meusy : il faut 10 minutes pour aller de la « Route de Belfort » à la gare lorsque les enfants sortent de l'école.

Pierre Meusy : avez-vous une marge sur les devis ?

Patrick Bandelier : on établira des devis détaillés. La marge est de plus ou moins 15 %. Marcel Hubleur, président, s'est engagé à ne pas dépasser les devis.

Vital Schaffter : c'est un devis estimatif sur la base d'un avant-projet. On fera un appel d'offres et nous établirons un projet définitif avant de commencer les travaux. On adaptera le projet si nécessaire car l'objectif est de ne pas dépasser les 3,6 millions.

Pierre Meusy : c'est un restaurant 5 ou 6 étoiles ?

Patrick Bandelier fait la comparaison entre le coût d'une cuisine familiale de Fr. 20'000.- pour 3 repas par jour alors que celle de ce futur restaurant sera utilisée pour plus de 500 repas par jour.

Il précise également que les conditions d'hygiène sont très strictes et qu'il faut s'y conformer.

Vital Schaffter : nous n'avons pas cherché les complications. Le projet est simple. Nous avons pour objectif d'être le moins cher possible.

Michèle Cerf : que coûte le label Minergie ?

Vital Schaffter : ce label est le minimum exigé par le canton. Il est 10 % plus cher.

Robert Prongué : donc ces 3,6 millions sont provisoires. Si on augmente de 15 %, vous revenez devant l'Assemblée ?

Patrick Bandelier : non, le comité doit rendre compte à l'Assemblée des délégués qui décidera. Vous avez des représentants dans cette Assemblée. Mais vous avez notre engagement moral à moi et M. Schaffter.

Robert Prongué : vous allez faire un appel d'offres, mais avec les marchés publics vous devrez demander à l'étranger ?

Vital Schaffter : il y a des seuils à respecter. Jusqu'à 150'000.- on peut faire du gré à gré. Jusqu'à 250'000.- sur invitation. Au-delà, il s'agit d'une procédure ouverte, mais dans ce cas uniquement en Suisse. Les marchés publics sont accessibles à l'étranger à partir de 8 millions.

Michèle Cerf : vous avez calculé une charge à 3 %, plus l'amortissement ?

Patrick Bandelier : Marcel Hubleur a déjà pris contact avec des banques. Les taux actuels sont très favorables, en particulier pour les syndicats de Commune.

Ce taux de 3 % représente une annuité constante, la part de l'intérêt diminuant alors que celle de l'amortissement augmente chaque année.

Michèle Cerf : y aurait-il de la place si le Collège Stockmar adoptait l'horaire continu ?

Patrick Bandelier : à cet effet, nous avons légèrement surdimensionné la cuisine. Si nécessaire, un agrandissement pourrait être réalisé à un coût abordable.

Edgar Theurillat : combien d'élèves sont accueillis dans cette école ? Le restaurant sera-t-il ouvert au public ?

Patrick Bandelier : l'école accueille 380 élèves ; les enseignants mangeront également dans ce restaurant. Il y aura deux services à midi, soit plus de 500 repas par jour.

La Loi l'interdisant, ce restaurant ne sera pas ouvert au public, mais cette salle pourra être louée pour d'autres activités, pour des mariages par exemple.

Raoul Faivre : si nous refusons ce crédit, quelle sera la suite ?

Patrick Bandelier : il faut la double majorité – nombre de communes + majorité de la population au niveau de la prise en charge des coûts.

9 communes ont déjà accepté. Aucun refus lors des Assemblées communales. Le Conseil de ville de Porrentruy a également accepté mais il doit encore y avoir une votation populaire.

Robert Prongué : pourquoi Porrentruy devra voter encore une fois ?

Patrick Bandelier : la compétence du Conseil de ville étant de 1 million, c'est les citoyens qui doivent se prononcer.

Michel Choffat : quels seront les honoraires du bureau d'architectes si le coût de construction est inférieur aux 3,6 millions ?

Vital Schaffter : les honoraires sont facturés sur la base du coût réel.

Gérard Maillard : pourquoi louer ce restaurant à des fins privées, vous allez faire de la concurrence aux commerçants de la région. Je ne vois pas pourquoi il faut alors subventionner cette salle.

Patrick Bandelier : il n'y a pas beaucoup de restaurant qui peuvent accueillir 250 personnes. Déjà maintenant, vous pouvez louer l'aula du Collège ou de St-Charles.

Michèle Cerf : on loue aussi les halles communales pour des manifestations privées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté : 24 oui. 5 non.

Mme la présidente remercie les intervenants de leur participation et leur souhaite de joyeuses Fêtes de Pâques.

Les représentants de la Communauté de l'Ecole secondaire remercient l'Assemblée de sa décision, souhaitent également de bonnes fêtes et quittent la salle.

Point 3

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Jessica Martins Reis Silva, 1992, domiciliée à Montignez, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, présente Mme Jessica Martins Reis Silva et fait part de son parcours de sa naissance au Brésil à aujourd'hui. Habitant Montignez depuis 2005, elle a obtenu son diplôme d'horlogère et travaille dans une entreprise de la région.
Il indique également qu'elle a été auditionnée par le Canton, Service de la population, et que ce dernier recommande sa naturalisation.

Michel Choffat s'adressant à Mme Martins Reis Silva, avez-vous des questions ?
Jessica Martins Reis Silva : non. Elle quitte la salle.

Michel Choffat précise que le Conseil communal est favorable à l'unanimité à cette naturalisation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

Jessica Martins Reis Silva revient dans la salle et Mme la présidente l'informe de la décision de l'Assemblée communale.

Cette dernière remercie les citoyennes et citoyens présents et quitte la salle.

Gérard Maillard : ce serait bien de faire sortir les conférenciers quand on doit poser des questions directement au Conseil communal.

Michel Choffat : on prend note de cette remarque.

Point 4

Prendre connaissance et approuver les modifications du Règlement d'Organisation de la commune.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, précise qu'il y a une vingtaine d'articles qui subissent des modifications. Pour la majorité, il s'agit de se conformer aux bases légales fédérales et/ou cantonales. Il propose de ne lire que les articles 16 et 27, soit les changements souhaités par le Conseil communal.

Marc Mettey : les autres changements sont bien incontournables ?

Michel Choffat : oui, d'ailleurs les adaptations ont été faites par le Service des communes. Il lit deux exemples.

L'Assemblée communale accepte la proposition de M. le maire de ne lire que les articles 16 et 27 de ce règlement.

Article 16 – affaires matérielles

Michel Choffat lit l'article 13, alinéa a

« Les actes juridiques relatifs à la propriété foncière et aux autres droits réels sur les immeubles, lorsque le prix ou l'estimation lors de l'achat dépasse Fr. 20'000.- et Fr. 20'000.- en cas de vente »

Jusqu'à présent, la somme était de Fr. 10'000.-. Le Conseil communal propose de l'augmenter à Fr. 20'000.-.

Il cite en exemple la compétence d'autres conseils communaux. Boncourt : Fr. 50'000.-. Clos du Doubs : Fr. 20'000.-. La Baroche : Fr. 20'000.-.

Gaël Vauclair souhaite avoir des explications plus précises.

Michel Choffat : le Conseil communal aura ainsi la compétence pour échanger du terrain jusqu'à une valeur maximale estimée à Fr. 20'000.- ou signer des droits de superficie de cette valeur.

Gaël Vauclair : pour la vente d'un terrain agricole d'une valeur de Fr. 20'000.-, ce sera donc de la compétence du Conseil communal ?

Michel Choffat : oui.

Article 29 – éligibilité

Michel Choffat lit entièrement cet article. Il précise que le Conseil communal est favorable, mais qu'il n'est pas unanime.

Raoul Faivre : c'est une bonne chose de ne plus lire le procès-verbal.

Robert Prongué : je préfère que le procès-verbal soit lu à l'Assemblée. Je propose le maintien de cette lecture.

Gaël Vauclair : cela évitera l'envoi de mails ! Quand le procès-verbal sera-t-il disponible sur internet ?

Michel Choffat : il faut compter un délai de trois semaines environ. Il serait également consultable au secrétariat communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

L'article 16 est accepté, sans avis contraire.

L'article 27 est accepté, deux avis contraire.

Le Règlement d'Organisation est accepté, un avis contraire.

Point 5

Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement de l'Agence communale AVS.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat précise qu'il s'agit d'un règlement « type » proposé par le Canton. Il remplacera les anciens règlements de Montignez et Courtemaîche, datant de 1948, respectivement de 1949. Buis n'avait pas de règlement pour son agence AVS.

Michel Choffat lit les articles principaux. Il précise que le Conseil communal recommande à l'unanimité d'accepter ce nouveau règlement.

Gérard Maillard : quel est le taux d'activité de la personne en charge de l'AVS ?

Michèle Cerf : 12 – 13 % en fonction des habitants conformément à la directive en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce nouveau règlement est accepté, sans avis contraire.

Point 6

Valider le crédit de fonctionnement du Syndicat d'épuration des eaux de la Basse-Allaine (SEBA) de Fr. 150'000.- contracté auprès de la Banque Raiffeisen de l'Allaine.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Cédric Vauclair, conseiller communal, présente ce point.

Ce crédit ouvert il y a plus de 25 ans auprès de la Banque Raiffeisen de l'Allaine est en vigueur. Il a été accordé lors de la création du Syndicat.

A l'époque, les communes-membres n'ont pas formellement approuvé ce crédit.

La banque souhaitant se mettre en conformité avec ses règlements, elle demande que chaque Assemblée communale approuve ce crédit.

Raoul Faivre : si j'ai bien compris, je n'ai pas fait mon travail lorsque j'étais caissier de la Banque Raiffeisen de Courtemaîche.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce crédit est accepté, sans avis contraire.

Point 7

Prendre connaissance du décompte final des différents travaux d'assainissement effectués dans le secteur route cantonale à Courtemaîche et consolider le crédit de Fr. 1'538'710.-.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Cédric Vauclair, conseiller communal, présente ce point.

Crédit voté	Fr. 1'538'710.00
Total des dépenses	Fr. 1'372'391.30
Subventions et aides	Fr. 425'967.00 *

* Dont Fr. 300'000.- du Patenschaft.

Charge nette pour la commune	Fr. 946'424.30 **
------------------------------	-------------------

** Soit une différence par rapport à la charge initiale prévisible de Fr. 428'132.70.

Barthélémy Faivre : pourquoi à la route de Bure, il n'y qu'une conduite pour l'eau propre et les eaux usées ?
Cédric Vauclair : nous parlons actuellement de la traversée du village de Courtemaîche et pas de la route de Bure, mais je peux vous répondre.
Lors de l'élaboration du PGEE, il n'a été prévu qu'une conduite à la route de Bure. Effectivement tout est mélangé.
Comme c'est le PGEE qui fait foi, le Gouvernement n'est pas entré en matière lorsqu'une demande de séparation des eaux a été faite.

Christophe Berthold : le versement de Fr. 300'000.- du Patenschaft, c'est à fond perdu ?
Cédric Vauclair : ou, c'est un don.

Pierre Meusy : avez-vous déjà réceptionné ces travaux et avez-vous une garantie ?
Cédric Vauclair : oui, ces travaux ont été réceptionnés. Il y a une garantie de cinq ans sur l'enrobé. Chaque fouille a été contrôlée et répond aux normes.

Pierre Meusy : qui est responsable pour les traversées de la route ?
Cédric Vauclair : c'est l'entreprise. Nous avons une garantie bancaire de cinq ans. Avant l'échéance de la garantie, on reçoit une information et la commune doit se prononcer sur l'état de la chaussée.

Pierre Meusy : à Buix, la route est comparable à un toboggan. Qui va payer ces travaux ?

Cédric Vauclair : on ne sait pas encore. Il y aura une répartition des coûts entre le canton et la commune en fonction des travaux que la commune devra réaliser.

Raoul Faivre : on nous fait consolider Fr. 1'538'710.- alors que le montant à notre charge est inférieur. Je ne comprends pas.

J.-Pierre Brugnerotto : la procédure veut que nous notions dans l'ordre du jour le montant du crédit voté par l'Assemblée. A l'avenir et afin d'éviter tout malentendu, nous préciserons également le montant à consolider.

Gaël Vauclair : quelles démarches avez-vous entreprises pour remercier le Patenschaft ?
Cédric Vauclair : ils ont été invités lors de l'inauguration du 23 août 2014. Je peux vous assurer qu'ils étaient très contents de cette réception. Nous avons encore des dossiers en suspens et nous aurons donc l'occasion de les inviter à nouveau.

Robert Prongué : que représente le Patenschaft ?
Michel Choffat : c'est des communes riches qui donnent en faveur des communes dites de montagnes. Le Jura bénéficie très largement des dons accordés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la président passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté, un avis contraire.

Point 8

Divers

Mme la présidente rappelle qu'il n'est pas possible de prendre des décisions sous ce point. Les questions doivent être d'ordre général. Quant aux questions privées, elles doivent être réglées avec le Conseil communal ou avec l'administration.

Elle précise également qu'elle n'acceptera pas les dérapages verbaux.

Robert Prongué : j'ai souvent constaté que je n'ai plus de pression dans le réseau d'eau le soir chez moi. Il y a eu des changements ?
Cédric Vauclair : il n'y a pas eu de changement. Le fontainier passera chez vous pour faire un contrôle en posant un manomètre, une fois un matin et repassera le soir.

Pierre Meusy : qui a autorisé le déboisement vers le bâtiment du skater hockey club à Buix ?
Michel Choffat : c'est à la demande du skater et avec l'autorisation du garde-forestier que cette coupe rase a été réalisée. Il s'agissait de sapins plantés.

Pierre Meusy : c'était interdit de couper lorsqu'il y avait le stand de tir.

Pierre Meusy : sur la route des Cantons, vers chez M. Monin, on a goudronné quelques m2. Il faut agrandir cette place pour que les véhicules agricoles puissent manœuvrer.

Michel Choffat : on prend note.

André Vauclair : qu'en est-il de la réfection de la route du Muguet menant à la station électrique des BKW Energie SA. Cela fait deux fois que j'interviens et il ne se fait toujours rien.

Pierre-Yves Braun : nous avons rencontré les BKW la semaine passée. On attend une réponse de leur part.

André Vauclair : est-ce que les employés communaux ont été invités à participer à un souper en fin d'année 2014 ?

Michel Choffat : oui, il y a eu un souper.

André Vauclair : est-ce que tout le monde a été invité ?

Michel Choffat : oui

André Vauclair : j'ai fait six mois de bénévolat. Merci beaucoup.

Edgar Theurillat : la commune compte combien d'électeurs ?

J.-Pierre Brugnerotto : env. 980.

Edgar Theurillat : je trouve qu'il y a bien peu de personnes aux Assemblées communales.

Robert Prongué : hier soir, je suis allé de chez moi jusque chez Régis Courbat. Je suis rentré mouillé. Les caniveaux ne ramassent plus l'eau, la route est très endommagée. Pouvez-vous m'indiquer un interlocuteur qui pourrait intervenir au canton, par exemple un député compétent et courageux qui pourrait le faire ?

Cédric Vauclair : Dominique Voirol et moi-même avons eu une séance avec le responsable des routes cantonales. L'avant-projet des travaux à réaliser devrait voir le jour cette année et les travaux effectués l'année prochaine.

Jämes Frein : OPTI-MA prévoit de réaliser des économies dans l'entretien des routes. Des priorités doivent être fixées.

Gérard Maillard : le Conseil communal ne répond pas toujours aux questions posées par les citoyens sous le point divers. Il faudrait mettre un point à l'ordre du jour des Assemblées pour répondre aux questions posées.

Michel Choffat : on prend note. Vous aurez tout à l'heure des réponses à certaines questions que vous avez posées lors de la dernière Assemblée communale.

Marc Mettey : il y a régulièrement de l'eau sur la route cantonale dans le contour en face de l'entrepôt Chapuis – direction Porrentruy. Il y a risque d'aquaplaning, c'est dangereux.

Cédric Vauclair : la route est au même niveau que la rivière. Le problème est connu du canton, il faudrait déplacer la conduite et diriger l'eau directement dans la rivière.

Gaël Vauclair : les accotements de la route du Cras à Courtemaîche s'affaissent. J'attends une réponse.

Pierre-Yves Braun : nous avons plusieurs tronçons à revoir. Pour des raisons financières, c'est actuellement en attente.

Pour cette année, nous avons mis un certain montant au budget pour les trois villages. Nous ferons de même ces prochaines années si nous en avons la capacité financière.

Pierre Meusy : il faudrait niveler le bas-fond sur la route du Maira – vers les maisons Fridez et Gigon.

Michel Choffat : le Conseil communal a décidé de ne rien faire. Nous le considérons comme un ralentisseur.

Willy Rihs : si c'est un ralentisseur, il faudrait le signaler des deux côtés.

Raoul Faivre : je propose au Conseil communal d'aller marcher en forêt. Les chemins goudronnés n'ont pas été fauchés l'année dernière. La commune devra déboursier de l'argent pour les réfectionner dans pas longtemps.

Michel Choffat : le Conseil communal prend note.

Gérard Maillard : on a voté lors de la dernière assemblée un crédit de Fr. 650'000.- pour la construction d'un bâtiment pour le triage forestier. Compte tenu de nos finances, vous ne pensez pas que l'on devrait revoir ce projet à la baisse ou le supprimer ?

Michèle Cerf : en 2013, le bénéfice du compte forestier s'est élevé à env. Fr. 40'000.-.

Dominique Voirol : on ne va pas revenir en arrière. L'équipe forestière doit quitter les locaux actuels, il faut bien les mettre quelque part.

Pierre Meusy : il n'y a toujours pas de piquets dans la nouvelle zone artisanale à Courtemaîche contre le Mont de Coeuve. Où en est le dossier ?

Michel Choffat : ce dossier est toujours d'actualité, mais nous n'avons pas de réponse pour ce soir. Quant aux piquets, ce seront aux artisans de les mettre lorsqu'ils publieront leurs constructions.

Marc Mettey : qu'en est-il de l'opposition à l'Assemblée communale du 23 octobre 2014 ?

Michel Choffat : on ne sait pas. On attend la décision de Mme la juge.

Michel Choffat : dans un premier temps, nous avons retenu le lundi 1^{er} juin 2015 pour l'Assemblée communale des comptes 2014. Attendu qu'il y a une revue de pompe ce soir-là, nous avons fixé la date définitivement au lundi 8 juin 2015.

Suite à la demande de Gaël Vauclair, je vous informe que le coût de viabilisation du lotissement « Sur la Charrière » à Buix s'élève à env. Fr. 1'250'000.- pour env. 14'600 m² de terrains à vendre, sans les chemins. Le coût au m² se monte dès lors à Fr. 85.40. Déduction faite de subventions, soit Fr. 6.50 au m², la charge financière pour la commune se monte à env. 79.- le m² pour ce lotissement.

Compte tenu du temps consacré aux recherches, 5 à 6 heures, nous avons renoncé à faire le même travail pour « Les Champs Bouchards » à Montignez.

Gaël Vauclair : pour Buix, vous aviez dit Fr. 70.-.

Michel Choffat : comme je viens de le dire, c'est en fait Fr. 85.40, sans les subventions.

Pour Montignez, le prix de Fr. 50.- a été articulé. Je pense qu'on avoisine probablement Fr. 65.-, sans tenir compte des chemins.

Dominique Voirol : réponse à Pierre Meusy. J'ai appelé Gilbert Goffinet au sujet des prix pratiqués lors de la vente de bois. Il m'a confirmé les prix suivants.

Débris de coupe : de Fr. 0 à Fr. 10.- le stère, selon le bois restant

Cimes de hêtres entières ou petit bois abattu : Fr. 15.- le stère

Hêtre quartier au bord de chemin : Fr. 75.- le stère

Grume de 6 m : Fr. 53.- le m³.

Tout est en ordre.

Jâmes Fein : nous avons quelques problèmes à la déchetterie de Buix. Certains jettent des déchets verts avec des sacs en plastique par-dessus la barrière. La personne responsable de cette déchetterie doit vider ces sacs et les jeter ensuite à la poubelle.

Merci de bien vouloir amener vos déchets pendant les heures d'ouvertures.

Gérard Maillard : il y a des tas de sable dans cette déchetterie.

Jâmes Frein : oui, nous avons loué une partie de cette déchetterie à l'entreprise C et D Chapuis de Courtemaîche.

Maryline Courbat : comme vous avez pu le lire dans la presse, il y aura une fermeture de classe dans le cercle scolaire Basse-Allaine – Courchavon à la rentrée 2015 – 2016. Il restera 7 classes.

3 à Buix

1 à Courchavon

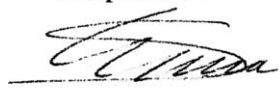
2 à Courtemaîche

1 à Montignez.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente souhaite d'excellentes Fêtes de Pâques à chacune et à chacun. Elle clôt cette Assemblée à 22 h 25 en rappelant que la prochaine aura lieu le lundi 8 juin 2015 à 20 h 00 dans cette même salle.

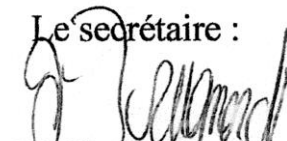
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :



Sylviane Etienne

Le secrétaire :



J-Pierre Brugnerotto